



## Relevé de la quatrième partie de la table ronde

### 13- Programme « Communautaire et International »

#### I - Enjeux

Les défis environnementaux de ce siècle, changements climatiques, érosion de la biodiversité, dégradation des sols, disponibilité et qualité des eaux, pollutions diffuses, exigent pour la plupart des interventions non seulement nationales et territoriales, mais communautaires et internationales. Au-delà de la prise de conscience, l'action doit être générale.

La France doit donc, dans le cadre de sa présidence de l'Union Européenne au second semestre 2008, reprendre l'initiative en Europe.

#### II - Mesures opérationnelles

- Promotion par la présidence française du sujet **forêt/biodiversité comme un des piliers des dispositions post-Kyoto**. Dans ce cadre, soutien actif de la mise en place de mécanismes de financement innovants permettant d'éviter la déforestation
- **Lutte contre le commerce illégal du bois**, et développement des alternatives à l'exploitation destructrice des forêts, sous forme de gestion de ces espaces. Une attention sera portée sur le Bassin du Congo
- Mobilisation renforcée de moyens (notamment financiers et diplomatiques) permettant de faire aboutir l'initiative française d'expertise scientifique internationale pour la biodiversité (**IMOSEB**). Il s'agit de doter ce sujet d'un mécanisme scientifique et intergouvernemental analogue à celui dont dispose le climat avec le GIEC
- Faire du renforcement de la mobilisation internationale en faveur de la création d'une **Organisation des Nations Unies pour l'environnement (ONUEN)** un axe prioritaire de la diplomatie française

- Prendre en compte systématiquement le **pilier environnement/biodiversité dans les politiques d'aide au développement**, notamment dans la programmation et l'évaluation des actions de l'Agence française de développement (AFD). Assurer en particulier l'intégration des objectifs de réduction de lutte contre la pauvreté et de conservation de la biodiversité (10% des projets biodiversité devront comporter un volet de lutte contre la pauvreté)
- Promotion par la France de **critères environnementaux** (en particulier biodiversité) à l'Organisation mondiale du commerce (**OMC**), à la **Banque mondiale** et à la Banque européenne d'investissements (**BEI**)
- Mise en place à partir du printemps 2008 d'une **plate-forme des partenaires** pour la **présidence française** dans les secteurs de la **biodiversité et des ressources naturelles** ; notamment sur les sujets de l'objectif 2010, l'Outre-mer et les espèces invasives ; doter la représentation permanente française à Bruxelles d'un poste spécialisé sur la protection de la biodiversité, des ressources naturelles et du suivi des conventions internationales relatives à ces sujets
- **Inscription de la trame verte dans le réseau paneuropéen**
- **Programme méditerranéen pilote** pour la gestion concertée de la biodiversité
- Initiation d'un **traité de l'Arctique** pendant la présidence française
- Lancement du travail sur l'**inclusion des coûts externes** pour la révision future de l'Eurovignette
- **Refonte de l'expertise**, notamment en matière d'OGM, de nano- et de biotechnologies ;
- **Soutien aux programmes de recherche** dans le domaine de l'environnement **et aux initiatives européennes** en matière d'infrastructures énergétiques, ferroviaires (mettre la libéralisation des marchés au service de l'environnement)
- Renforcement de la DG environnement
- **Introduction de REACH dans une convention internationale** dépassant le cadre européen
- Evaluation agronomique des variétés candidates à l'inscription **à compléter par des critères de développement durable** et permettant de réduire les intrants de synthèse
- Révision des **normes sur le CO<sub>2</sub> des véhicules** (objectif 120 g et moins)
- Articulation des propositions fiscales avec les calendriers européens